

## NOTE

---

<b>Date :</b>	Le 06 octobre 2021
<b>Objet :</b>	Appel aux régions pour pourvoir le poste vacant au comité SQRD
<b>Destinataires :</b>	Syndicats régionaux
<b>Par :</b>	Raphaël Bertinotti

---

## CONTEXTE

Le président du comité SQRD a exprimé sa volonté de procéder à un appel aux régions dans le but de pourvoir le poste vacant. Nous sollicitons donc votre collaboration en vue de recruter un membre externe au conseil d'administration pour siéger au sein du comité SQRD. Le mandat est d'une durée de 2 ans et est renouvelable au terme de cette période.

Vous trouverez ci-bas un rappel du mandat du comité SQRD. Les membres intéressés sont invités à souligner leur intérêt en transmettant leur candidature à Julie Laferrière à l'adresse courriel [jlaferriere@leseleveursdeporcs.quebec](mailto:jlaferriere@leseleveursdeporcs.quebec) d'ici le 28 octobre. Plus précisément, les intéressés doivent décrire brièvement leur motivation à s'impliquer au sein dudit comité.

Merci de votre collaboration.

---

## MANDAT DU COMITÉ SQRD

Le comité Santé, qualité, recherche et développement (SQR&D) **n'est pas décisionnel**, il conseille le conseil d'administration (CA) des Éleveurs de porcs du Québec quant aux orientations et priorités de développement des dossiers touchant :

- La santé
- La salubrité des aliments
- La qualité du produit
- La traçabilité
- Le plan de mesures d'urgence en santé porcine
- Le bien-être animal
- Le transport des porcs
- La recherche et le transfert technologique

**Le CA des Éleveurs de porcs du Québec prendra connaissance des recommandations du comité et prendra décision.**

Plus précisément, le comité initie et conseille quant aux orientations d'actions concernant :

1. Les programmes de certification des pratiques à la ferme (ex. : AQC, BEA, biosécurité) en tenant compte des nouvelles exigences réglementaires et/ou commerciales.
2. Les pratiques d'élevage qui devraient être adoptées par l'ensemble des producteurs et qui ont un impact sur la qualité du produit (ex. : mise à jeun, qualité du tatouage) et ce, en lien avec le comité des finisseurs.
3. Les activités de mise en œuvre et de maintien du règlement fédéral sur l'identification et la traçabilité porcine et l'accompagnement des intervenants.
4. L'accompagnement de l'Équipe québécoise pour la santé porcine dans la mise en œuvre du plan de mesures d'urgence tel que développé par ce dernier, afin de contrer rapidement et efficacement l'introduction de toutes nouvelles maladies dans le cheptel porcin québécois.
5. Les besoins d'adaptation des pratiques à la ferme pour répondre efficacement aux exigences de bien-être animal sans compromettre la rentabilité des élevages.
6. L'identification des besoins spécifiques à l'amélioration des pratiques de transport des porcs par la mise en place d'un éventuel programme de certification des entreprises de transport à des normes de biosécurité et de bien-être reconnues.
7. Le développement et le déploiement de programmes et/ou projets visant la santé des troupeaux afin d'atteindre et de maintenir un haut statut sanitaire des élevages porcins au Québec tels que définis dans le Plan santé des maladies endémiques 2020-2025.
8. Le suivi des dossiers de recherche plus particulièrement :
  - L'identification des priorités de recherche.
  - L'évaluation des projets en élaboration et dont une demande d'aide financière sera déposée auprès d'un organisme subventionnaire.
  - L'adoption du plan de diffusion des résultats des projets de recherche et/ou de transfert technologique.
  - Statuer sur les ententes de partenariat avec les institutions de recherche et/ou de transfert technologique.
  - Se positionner sur l'attribution de bourse d'étude permettant le développement d'expertise reconnue.